



La ville de MELUN recrute un(e)
Médecin de prévention
Homme ou femme,
Titulaire ou contractuel
Sur le grade de médecin territorial

Le médecin de prévention, associé aux différents professionnels concernés, participe à la surveillance médicale des agents, à l'amélioration des conditions de travail et à la prévention des risques professionnels.

Activités:

- Assure la surveillance médicale de près de 1 000 agents (visites médicales usuelles, préconisations médicales, orientation vers les spécialistes en cas de souffrance ou de conflit au travail-),
- Conseille les services de la Direction des Ressources Humaines pour l'aménagement de poste et pour la recherche de poste adapté aux inaptitudes physiques des agents reconnus travailleurs handicapés ou des agents à reclasser,
- En lien avec le Service de prévention des risques professionnels, effectue des études sur les postes de travail, réalise les fiches de risques professionnels et conseille l'institution dans le but d'améliorer les conditions de vie et de travail dans les services,
- Conseille les agents et l'administration lors des visites sur sites,
- Participe à l'élaboration et à la mise à jour du Document Unique en lien avec le Service de prévention des risques professionnels,
- Propose et met en œuvre des actions de promotion en matière de santé,
- Participe aux réflexions et actions ayant un lien avec la prévention des risques, notamment psycho-sociaux,
- Conseille l'institution en matière d'hygiène des locaux,
- Assiste au CHSCT,
- Participe à la conception des actions de formation à l'hygiène et la sécurité,
- Conseille l'administration pour prévenir les maladies professionnelles
- auprès des FRPA, participe aux commissions d'admission des pensionnaires et conseille l'équipe accompagnante
- auprès des crèches, travaille en collaboration avec l'équipe de l'établissement pour garantir le bon développement des enfants et veiller sur leur santé : s'assure des conditions d'hygiène et de sécurité de l'établissement, effectue les visites médicales d'admission, définit des protocoles d'action en cas d'urgence.

Ce poste est ouvert aux docteurs en médecine titulaire d'un diplôme d'études spécialisées de médecine du travail ou du certificat d'études spéciales de médecine du travail, aux titulaires d'une capacité en médecine de santé au travail et de prévention des risques professionnels.

Vous maîtrisez les règles statutaires de la Fonction Publique en matière de santé au travail et vous faites preuve de discrétion et de confidentialité.

Rémunération : statutaire et régime indemnitaire

Temps de travail à temps complet

Le poste est à pourvoir au 1^{er} janvier 2020.

Les candidatures sont à adresser par mail recrutement@ville-melun.fr.